COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 31 juillet, à 18 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la Présidence d'Alain WALLART, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 19
Date de la convocation : 25 juillet 2020

Étaient présents :

Alain WALLART, Anne-Marie DUPAS, Sylvain CHARLET, Mariannick JASPART, Patricia VANHAELEWYN Jean-Baptiste MORTREUX, Céline VITEZ, Bernadette DELCOURT, Alexandre MORET, Liliane PLANTIN, Françoise BERNARD, Yves PETAIN, Hervé POPLAWSKI

Absents/Excusés:

Francis POULAIN	donne procuration à	Alexandre MORET
Pascal JASPART	donne procuration à	Céline VITEZ
Blandine HEMBERT	donne procuration à	Sylvain CHARLET
Jacques-Philippe BERNARD	donne procuration à	Anne Marie DUPAS
Michel LOCQUET	donne procuration à	Mariannick JASPART
Brigitte VANHOOLAND	donne procuration à	Yves PETAIN

Secrétaire de séance :

Anne-Marie DUPAS

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte administratif 2019
2) Approbation du compte de gestion 2019
3) Affectation des résultats 2019
4) Vente d'un terrain à Mme FOL
5) Vote des taux des taxes locales
6) Subventions aux associations
7) Subvention au CCAS
8) Vote du Budget Primitif 2020

1) Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Signature d'une convention d'adhésion au service mission d'intérim territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territorial du Nord pour la mise à disposition d'agent

Adopté à l'unanimité

2) Approbation du compte administratif 2019

M. LE MAIRE rappelle au **CONSEIL MUNICIPAL** que le Compte Administratif est le document qui fait état du bilan des recettes et des dépenses, en fonctionnement et en investissement, de l'année précédente.

Le compte administratif 2019 :

Section de fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre :	*Montant :*	*Chapitre :*	*Montant :*
011 – Charges à caractère général	396 331.11 €	013 – Atténuations de charges	10 487.08 €
012 – Charges de personnel	690 823.28 €	70 – Produits des services	64 186.13 €
014 – Atténuation de Produits	315.00 €	73 – Impôts et taxes	932 457.60 €
042 – Opérations d'ordre	7 069.59 €	74 – Dotations et participations	275 365.11 €
65 – Autres charges	144 827.81 €	75 – Autres produits	112 695.63 €
66 – Charges financières	17 746.31 €	76 – Produits financiers	2.40 €
67 – Charges exceptionnelles	1 465.55 €	77 – Produits exceptionnels	1 019.79 €
68- Amortissements	0.00 €	042 - Opérations d'ordre	1 412.52 €
Total :	**1 258 578.65 €**	*Total :*	**1 397 626.26 €**
Excédent de fonctionnement : 139 047.61 €			

Section d'investissement			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre :	*Montant :*	*Chapitre :*	*Montant :*
10 – Dotations, Fonds Divers et Réserves		10 – Dotations	439 669.78 €
16 – Emprunts et dettes	65 968.70 €	13 – Subventions	21 697.49 €
20 – Imm. incorporelles	1 639.68 €	21 – Immobilisations corporelles	0.00 €
21 – Imm. corporelles	23 771.92 €		
23 – Imm. en cours	322 567.41 €	040 – Opération d'ordre	7 069.59 €
040- Opérations d'ordre	1 412.52 €		
Total :	**415 360.23 €**	*Total :*	**468 436.86 €**
Excédent d'investissement : 53 076.63 €			

Monsieur le Maire souligne qu'il manque 37 200 euros de recettes de fonctionnement dans le chapitre Impôts et Taxes. En effet, les impôts locaux du mois de décembre 2019 ont été versés en janvier 2020 et, de ce fait, ne sont pas comptabilisés pour l'année 2019.

Ainsi l'excédent de fonctionnement aurait dû être de 176 247,61 euros. (il était de 149 848,71 euros en 2018)

En accord avec le Code général des Collectivités Territoriales, **M. LE MAIRE** quitte la séance préalablement au vote du Compte Administratif et **MORTREUX JEAN-BAPTISTE**, doyen du Conseil Municipal, prend la Présidence de l'assemblée et fait procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE par 15 voix Pour et 3 abstentions,** d'approuver le Compte Administratif de 2019 de la Commune, tel que résumé ci-dessus.

3) Approbation du compte de gestion 2019

M. LE MAIRE communique au **CONSEIL MUNICIPAL** le bilan transmis par M. le receveur d'Arleux, retranscrit comme suit :

Exercice 2019	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser, à financer en 2019	Affectation des résultats de clôture sur 2019
Fonctionnement	**534 393.58 €**	**408 868.00 €**	**139 047.61 €**	Compte110 = 125 525.58 € Compte 12 = 139 047.61 € **264 573.19 €**		CAPACITE : **264 573.19 €**
Investissement	**- 35 745.26 €**		**53 076.63 €**	Compte 001 du BP 2020 : **17 331.37 €**	-364 836.58 € +140 290.37 € **-224 546.21 €**	BESOIN : Compte 1068 **207 214.84 €**
BILAN	**498 648.32 €**	**408 868.00 €**	**192 124.24 €**	**261 904.56 €**		DISPONIBLE BP2020Compte 002 : **57 358.35 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **CONSTATE ET APPROUVE PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS** l'adéquation entre le Compte de Gestion de 2019 et le Compte Administratif 2019.

4) Affectation des résultats 2019

M. LE MAIRE, après avoir présenté le compte administratif et le compte de gestion de 2019, propose au **CONSEIL MUNICIPAL** d'affecter les résultats selon le tableau suivant :

Chapitre 001 : le solde d'exécution de la section d'investissement :

déficit d'investissement 2018 :	+	Excédent d'investissement 2019 :	=	**001:**
- 35 745.26 €		53 076.63 €		**17 331.37 €**

La capacité :

Excédent de fonctionnement reporté :	+	Excédent de fonctionnement 2019 :	=	**Capacité :**
125 525.58 €		139 047.61 €		**264 573.19 €**

Compte 1068 : le besoin :

- 001 :	+	- Restes à réaliser à financer en 2019 :	=	**1068 :**
17 331.37 €		- 224 546.21 €		**207 214.84 €**

Chapitre 002 : l'excédent de fonctionnement reporté :

Capacité :	-	1068 :	=	**002 :**
264 573.19 €		207 214.84 €		**57 358.35 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2019 telle que présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire souligne que ces bons résultats permettent d'injecter 281 904,56 euros au budget primitif 2020.

5) Vente d'un terrain à Mme FOL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 14 décembre 2016,

Vu le courrier Mme FOL Sonia en date du 29 janvier 2020.

Monsieur le Maire entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE : de vendre le terrain communal cadastré A 1163 P et A 1471 P situé à Féchain rue Paul Chantreau d'une superficie de 222 m² moyennant le prix de 8000.00 € au profit de Mme FOL Sonia (**Mme FOL est déjà propriétaire du chalet érigé sur cette parcelle).**

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant

6) Vote des taux des taxes locales

M. LE MAIRE propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales :

Taux des trois taxes en 2019 :

Taxes :	*Taux de 2019 :*	*Base d'imposition :*	*Produit correspondant :*
d'habitation	14.70 %	1 670 000 €	245 490.00 €
foncière (bâti)	14.90 %	1 240 000 €	184 760 €
foncière (non bâti)	75.90 %	33 300 €	25 275.00 €
		Total :	**455 525.00** €

Taux des deux taxes en 2020 : (ne figure plus la taxe d'habitation appelée à disparaître)

Taxes :	*Taux2020 :*	*Base d'imposition prévisionnelle :*	*Produit correspondant :*
foncière (bâti)	14.90 %	1 317 000 €	196 233.00 €
foncière (non bâti)	75.90 %	33 700 €	25 578.00 €
		Total :	**221 811.00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de fixer le taux des deux taxes locales selon le tableau susvisé.

7) Subventions aux associations

Mr le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de la commission des finances, les demandes de subventions aux associations ont été examinées.

Pour l'année 2020, la commission propose les subventions selon le tableau suivant :

	2020	
Associations:	*Base*	*Except.*
Les Amis d'Andy	300 €	
Donneurs de sang de Féchain	300 €	
Amicale du personnel communal	2 300 €	
Badminton club de Féchain	600 €	
Club philathélique de la Sensée	300 €	
Féchain athlétique club	2 300 €	
Féchain FootBall Club	5 000 €	
Féch'Bike	800 €	
Fédération des DDEN	100 €	
Harmonie Fressain-Féchain	3 300 €	
Société colombophile	300 €	
Judo club de Féchain	4 500 €	
La Féchinoise	900 €	
La Villanelle	1 200 €	
Les Marcheux de la Sensée	800 €	
Les Médaillés du travail	1 300 €	
Société de chasse de Féchain	500 €	
Société de pêche et de loisirs	400 €	
Tennis club de Féchain	2 300 €	
Union nationale des combattants	400 €	200 €
Secours Catholique	500 €	
Parents d'élèves Ecole Camus	300 €	
M'Danser	600 €	
Pass'Sport santé	400 €	
2 CV Club de la Sensée	600 €	
Atelier des passionnés du modélisme	300 €	
Total:	**30 600 €**	200 €
		30 800 €

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la subvention de l'Amicale du personnel, indexée sur l'évolution des frais de personnel, voit sa subvention augmenter ou diminuer automatiquement.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'inscrire 30 800.00 € au compte 6574 pour l'ensemble des subventions concernant les associations, en précisant que cette somme doit être figée pour l'année budgétaire, ce qui interdit tout examen de demande de subvention supplémentaire faite entre le vote du budget et la fin de l'exercice, soit le 31 décembre.

CONSIDERANT que :

- Sylvain CHARLET, en qualité de président du Féchain Athlétique Club, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,
- Francis POULAIN, en qualité de membre du bureau du Judo Club de Féchain et trésorier du FAC, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,
- Liliane PLANTIN, en qualité de Présidente des Marcheux de la Sensée, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,
- Michel LOCQUET, en qualité de Vice-président de l'Union nationale des combattants, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,
- Mariannick JASPART, en qualité de Présidente de M'Danser, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR

DECIDE : d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau susvisé.

8) Subvention au CCAS

Vu le Budget du CCAS,

Mr le Maire Propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 500.00 € au CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : Le versement d'une subvention d'un montant de 500.00 € au Budget du CCAS

IMPUTE : La dépense au Compte 657362 au Budget Primitif 2020

9) Vote du Budget Primitif 2020

M. LE MAIRE présente le Budget Primitif 2020,

Section de fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre :	*Montant :*	*Chapitre :*	*Montant :*
011 – Charges à caractère général	364 110.00 €	002 – Excédent de fonctionnement reporté	57 358.35 €
012 – Charges de personnel	604 910.00 €	013 – Atténuations de charges	
65 – Autres charges	140 003.00 €	70 – Produits des services	31 495.00 €
66 – Charges financières	14 618.00 €	73 – Impôts et taxes	953 912.00 €
67 – Charges exceptionnelles	863.00 €	74 – Dotations et participations	261 742.00 €
014- Atténuation de Produits	663.00 €	75 – Autres produits	113 622.00 €
022- Dépenses Imprévues	30 000.00 €	77 – Produits exceptionnels	2 550.00 €
023 – Virement à la section d'inv.	**260 355.28** €	042- Opérations d'ordre	
042 – opérations d'ordre de transfert entre section	5 157.07 €		
Total :	**1 420 679.35 €**	*Total :*	**1 420 679.35 €**

Section d'investissement			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre :	*Montant :*	*Chapitre :*	*Montant :*
001-Solde d'exécution		001 – solde d'exécution	17 331.37 €
020 – Dépenses imprévues		021 – Virement de la section de fonc.	**260 355.28 €**
010- Dotations Fonds divers		040-Opérations d'ordre de transfert entre section	5 157.07 €
16 – Emprunts et dettes	68 057.97 €	13- subventions d'investissement	252 968.80 €
20 – Immobilisations Corporelles	17 227.00 €	10 – Dotations et fonds divers	265 520.84 €
21 – Imm. corporelles	102 661.08 €	21- Immobilisations Corporelles	
23 – Immobilisation en cours		Opérations en cours	€
040- Opérations d'ordre		024 – Produits de cessions	8 000.00 €
Opérations en cours	621 387.31 €		
Total :	**809 333.36 €**	*Total :*	**809 333.36 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS** d'approuver le Budget Primitif 2020 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire souligne que la bonne santé financière de la commune permet en 2020 d'autofinancer des investissements à hauteur de 465 923 euros, sans pression fiscale supplémentaire et avec un endettement faible (le remboursement des intérêts représente 1,03% des dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital 8,46% des dépenses d'investissement. D'autre part, les deux prêts en cours arrivent à terme en 2023 et 2024).

Ce budget permet d'approvisionner plus de 400 000 euros sur le projet « Bibliothèque et espace périscolaire ».

10) Convention mission intérim CDG 59

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de disposions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg59.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg59,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, **le cas échéant,** aux services de mise à disposition de la Mission d'intérim territorial du Cdg59,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Cdg59, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

FIN DE SEANCE